



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27 / 06 / 2025

Dossier complet le : 27 / 06 / 2025

N° d'enregistrement : 2025\_8959

### 1 Intitulé du projet

Travaux d'aménagement du Watissart - Jeumont (59)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

NORDSEM

Raison sociale

SAEML NORDSEM

N° SIRET

8 0 7 3 9 3 7 8 0 0 0 0 3 4

Type de société (SA, SCI...)

SAEML

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

BOUVEAU

Prénom(s)

HELENE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Le projet concerne la réfection du dalot du cours d'eau canalisé "Le Watissart". Les travaux nécessitent une dérivation du cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réfection du dalot du cours d'eau canalisé "Le Watissart". Cette réfection concerne le tronçon débutant de la rue Hector Despret jusqu'au pont SNCF, sur une longueur de 230 mètres environ. Cette intervention nécessite de dévier le cours d'eau le temps de la réalisation des travaux.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la reconstruction de l'ouvrage de canalisation du cours d'eau souterrain "Le Watissart". Cette opération intervient dans le cadre des travaux d'aménagement du Pôle Gare Centre-Ville de Jeumont. Une partie du projet d'aménagement (secteurs Foyer Soleil et Ilot des Anges) repose sur l'ouvrage du Watissart.

Le Watissart a été diagnostiqué en 2020 par ADISS (Annexe 10). Ce diagnostic a permis de mettre en évidence des modes de conception hétérogènes de l'ouvrage et un état structurel inquiétant. Un renforcement des fondations est donc nécessaire avant d'entamer les travaux d'aménagement des espaces publics sur cette zone.

L'objectif du projet est donc d'assurer la pérennité de l'ouvrage et la sécurité des usagers.

Il a donc pour ambition le remplacement du dalot existant par un nouvel ouvrage en béton armé, capable de reprendre les charges.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le mode opératoire des travaux privilégiera une reconstruction de l'aval vers l'amont, soit du tronçon 1 au tronçon 3 :

Tronçon 1 : Tronçon Ville de la rue Hector Despret au Foyer Soleil

Tronçon 2 : Tronçon Ville du Foyer Soleil à la rue Aldo Covi

Tronçon 3 : Tronçon Nordsem de la rue Aldo Covi au pont SNCF.

Lors du démarrage des travaux, la fermeture du dalot se fera nécessairement au carrefour de la rue Hector Despret afin de dévier le débit "courant" vers le by-pass de la rue Lockweiller. Un batardeau sera placé dans le dalot pour dévier l'écoulement vers le by-pass, et un ouvrage de surverse sera placé en amont du batardeau afin d'anticiper la surcharge et de rediriger les débits plus importants vers l'aval sans dommages.

En complément du caniveau de surverse, le projet prévoit une pompe, qui sera déclenchée lors des événements pluvieux exceptionnels (orages). L'usage du caniveau sera toutefois privilégié afin de réduire les nuisances et la consommation d'énergie.

La phase de chantier sera organisée comme telle :

- Déconstruction de l'existant comprenant la dépose des revêtements, la démolition de l'ouvrage de canalisation existant, la mise en place des mesures de conservation de l'existant, le tri et l'évacuation des déchets ;
- Création d'un système de fondation comprenant la pose d'une plateforme en grave, la réalisation d'inclusions et la mise en oeuvre d'un matelas de répartition ;
- Reconstruction du nouveau dalot, correspondant à un cadre en béton armé, raccordé sur l'existant. Une étanchéité sera prévue pour prévenir les risques d'infiltration. Deux trous d'homme seront créés pour l'entretien de l'ouvrage ;
- Remblai et fermeture.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

/

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas, au titre de la rubrique 10 de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement
- Procédure Loi sur l'Eau (Autorisation : 3.1.2.0) au titre de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur de réfection du cours d'eau :	environ 230 m

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  '  " E Lat. :  °  '  " N

Point de d'arrivée : Long. :  °  '  " E Lat. :  °  '  " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Jeumont est couverte par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre. Le secteur de projet se situe en zone UA.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le projet consiste en la reconstruction de l'ouvrage de canalisation du Watissart, sans modifications majeures de ses caractéristiques initiales.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors d'un périmètre de ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située à 500 m au sud de l'emprise de projet. Il s'agit du site "Bois de Branleux" (310009341).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors d'une zone couverte par un APB. La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est située à plus de 12 km à l'Ouest du projet. Il s'agit du site "Massif forestier de la Lanière".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des périmètres cités. Le Parc Naturel Régional le plus proche se situe à environ 1,5 km au sud du site d'étude. Il s'agit du PNR "Avesnois".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Jeumont fait l'objet d'un PPBE de 3ème échéance (carte n°78/162 - Zones à enjeux départementales sur le département du Nord). Le périmètre de projet est situé à proximité de zones à enjeu, avec dépassements de seuils (Annexe 11).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de projet se situe en partie au sein du périmètre de protection du monument historique "Vestiges du Château de la Résistance" de Jeumont. Il s'agit également du site patrimonial remarquable le plus proche.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'analyse de la carte des Zones à Dominante Humide (ZDH) du SDAGE Artois-Picardie montre que la zone d'étude n'est pas située au sein d'une ZDH. La ZDH la plus proche se trouve en bordure de la Sambre Canalisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Jeumont est concernée par le PERI de la Sambre. Ce document porte sur le risque d'inondation par débordement de cours d'eau. D'après l'article L.562-6 du code de l'environnement, le PERI vaut Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de projet ne se situe pas à proximité d'un sol référencé par la base de données BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la carte des Aires d'Alimentation de Captage, la commune de Jeumont se situe en dehors d'une AAC.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 4,4 km du projet. Il s'agit de la ZSC "Hautes vallées de la Solre, de la Thure et de la Hante et leurs versants boisés et bocagers" (FR3100512).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase de chantier ne nécessite que le dévoiement du cours d'eau. Le projet ne portera pas atteinte à la ressource en eau d'un point de vue quantitatif.  Une pompe sera prévue par le projet en parallèle du caniveau de surverse, et sera déclenchée lors des événements pluvieux exceptionnels (orages).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet correspond à la réfection du dalot existant, ce qui implique la dépose de l'ouvrage actuel. Les matériaux issus de cette déconstruction (ancien dalot) ne seront pas réutilisés pour la reconstruction.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilisera pas les ressources naturelles du sol et du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les surfaces situées au dessus du cours d'eau canalisé correspondent à des surfaces imperméabilisées, composées de voiries, d'enrobés et d'espaces verts entretenus. Ces aménagements ne présentent ni habitats naturels, ni conditions favorables à la biodiversité. Actuellement, l'ouvrage a une fonction d'assainissement, en connexion avec des conduites EP et EU. De part sa qualité, le cours d'eau ne constitue pas un corridor écologique (Annexe 10).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à environ 4,4 km. Le projet est trop éloigné des sites Natura 2000 pour présenter un quelconque impact direct ou indirect sur ces milieux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de projet ne comprend pas de terres agricoles ou forestiers. Il n'engendre donc pas la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT). Le périmètre de projet n'est pas traversé et ne se situe pas à proximité d'une canalisation de transport de matière dangereuse. L'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) la plus proche est localisée à plus de 600 m à l'est.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque sismique est modéré sur l'emprise du projet. Le projet se situe dans une zone à faible risque d'inondation. Il se trouve en zone de crue de faible probabilité, et en zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. Il est également situé en zone d'aléa "moyen" pour le risque retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements engendrés concernent la phase de travaux avec la circulation d'engins de chantier, l'acheminement des matériaux nécessaires à la reconstruction du dalot, l'exportation des déchets de démolition... Ces déplacements pourront induire des nuisances sur la circulation routière. Elles seront toutefois localisées dans le temps et dans l'espace. Une signalisation adéquate sera implantée sur les routes avoisinant le site afin de prévenir les usagers.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'une source de bruit supplémentaire notamment liée au fonctionnement des engins de chantier. La gêne sera locale et limitée dans le temps (travaux réalisés de jour et en semaine, en dehors des périodes nocturnes et des week end).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux seront susceptibles de créer des vibrations au sol, liées à la phase de démolition notamment, et à l'activité des engins. Ces nuisances seront générées de manière locale et limitée dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, aucune émission lumineuse ne sera produite car les travaux auront lieu en journée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessite de dévier le cours d'eau le temps des travaux. Les volumes rejetés issus du devoiement seront identiques à ceux initialement rejetés par le Watissart dans la Sambre.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le point de rejet correspondra toujours à la Sambre Canalisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principaux déchets générés par le chantier correspondent notamment aux matériaux issus de la démolition de l'ouvrage souterrain existant. L'évacuation des déchets s'effectuera de la manière suivante : - Application des procédures pour le conditionnement et l'évacuation des déchets - Evacuation des déchets par transporteur agréé vers les filières d'élimination adaptées
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de toute zone de protection architecturale et patrimoniale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Plusieurs projets sont prévus sur la commune de Jeumont, notamment ceux correspondant à l'aménagement des espaces publics au dessus des emprises du cours d'eau canalisé (secteurs Foyer Soleil et Ilot des Anges). Ainsi, des effets cumulés sont prévisibles.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Toutes les mesures nécessaires en phase de chantier seront prises pour éviter les nuisances sur les riverains, les sols et les ressources en eau comme :

- Elaboration d'un plan environnemental des installations de chantier
- Tenue d'un registre des déchets avec suivi des bordereaux de déchets
- Suivi d'une charte de chantier ayant pour objectif la définition de mesures limitant les nuisances (adaptation des horaires de travaux pour limiter le dérangement, choix et utilisation d'équipements silencieux...)
- Mise en place de dispositif de prévention des pollutions pour les travaux (dispositions visant à réduire l'incidence des rejets aqueux et des déversements accidentels, mise en place de dispositifs de gestion des pollutions accidentelles...)
- Mise en place de précautions pour limiter la dissémination des espèces exotiques envahissantes
- Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) ...

Le projet fait par ailleurs l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau soumis au régime d'autorisation, détaillant l'ensemble des mesures retenues.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de sa nature, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à l'environnement. En effet, le site d'étude ne présente pas d'enjeux majeurs en matière de risques, d'environnement ou de paysage.  
De plus, d'après les rubriques de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 du code de l'environnement, une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

*i* Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Situation du projet par rapport aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Situation du projet par rapport aux zonages de protection écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 : Rapport de diagnostic de l'ouvrage hydraulique "Le Watissart"	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - commune de Jeumont (carte n°78)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Bouveau

Prénom Hélène

Qualité du signataire Directrice Générale

A Lesquin

Fait le 25/06/2025



Signature du (des) demandeur(s)